



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°004-2025/AONO/C-MAGA/SIGAMP/CIPM-TR DU _____, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATTERIE DE TROIS(03) DALOTS DE 2,00 x 2,00 ET DE DEUX (02) DALOTS DE 2,00 x 1,50 SUR LE DRAIN RIZICOLE DE MOURLA AU PK 7+300 SUR L'AXE HOUALAYE-MOURLA, DANS LA COMMUNE DE MAGA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD

Le Maire de la Commune de MAGA, Autorité Contractante et Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction d'un batterie de trois(03) dalots de 2,00x2,00 et de deux(02) dalots de 2,00x1,50 sur le drain rizicole de Mourla sur l'axe Houalaye-Mourla, dans la Commune de Maga, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord

1. Objet de l'Appel d'Offres:

Le présent Appel d'Offres a pour objet : les travaux de construction d'un batterie de trois(03) dalots de 2,00x2,00 et de deux(02) dalots de 2,00x1,50 sur le drain rizicole de Mourla sur l'axe Houalaye-Mourla dans la Commune de Maga, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord

2. Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- INSTALLATIONS ET TRAVAUX PREPARATOIRES;
- NETOYAGE ET TERRASSEMENT ;
- OUVRAGES D'ART;

NB : Il est à noter que la construction des ouvrages d'assainissement se fera obligatoirement suivant la technique de l'approche «Haute Intensité de Main d'Œuvre» (HIMO).

3. Durée des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage est de **Cinq (05) mois**, incluant toutes les contraintes à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Il revient aux soumissionnaires de proposer dans leurs offres des calendriers d'exécution adéquats.

4. Allotissement

Le présent projet est à lot unique.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est défini comme suit :

Lot	Intitulé	Montants TTC en chiffres	Montants TTC en lettres
unique	Travaux de construction d'un batterie de trois(03) dalots de 2,00x2,00 et de deux(02) dalots de 2,00x1,50 sur le drain rizicole de Mourla au pk 7+300 sur l'axe sur l'axe Houalaye-Mourla	57 000 000	Cinquante Sept millions

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de travaux publics ou groupement d'entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et, possédant une bonne expérience dans la réalisation des travaux de génie civil et justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux qui en constituent l'objet.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le BIP (Budget d'Investissement Public) du Ministère des Travaux Publics, exercice 2025 sur l'imputation : _____

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou un établissement financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, dont le montant est indiqué dans le tableau ci-dessous et valable pendant trente(30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. La durée de validité de la caution de soumission à compter de la date limite de remise des offres est de cent-vingt (120) jours.

Lot	Intitulé	Montant caution en chiffres	Montants caution en lettres
Unique	Travaux de construction d'une batterie de trois(03) dalots de 2,00x2,00 et de deux(02) dalots de 2,00x1,50 sur le drain rizicole de Mourla au pk 7+300 sur l'axe sur l'axe Houalaye-Mourla	1 140 000	Un million cent quarante mille

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat général de la Commune de MAGA dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la SIGAMP de la Commune de MAGA dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **soixante-quinze mille (75 000) FCFA**, payable à la Recette Municipale de la Commune de Maga, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

11. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et (06) copies marquées comme tels, devront être déposés à la SIGAMP de la Commune de Maga contre récépissé, au plus tard le **11 mars 2025 à 13 heures** précises, heure locale et devront porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°004-2025/AONO/C-MAGA/SIGAMP/CIPM-TR DU _____, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE BATTERIE DE TROIS(03) DALOTS DE 2,00x2,00 ET DE DEUX (02) DALOTS DE 2,00x1,50 SUR LE DRAIN RIZICOLE DE MOURLA AU PK 7+300 SUR L'AXE MOURLA HOUALAYE, DANS LA COMMUNE DE MAGA, DEPARTEMENT DU MAYO DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir

été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète par rapport aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Toutefois, en cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit (48) heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.

Cependant, l'absence ou la non-conformité à l'ouverture des plis de la caution de soumission délivrée par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier ordre, agréé par le Ministère chargé des Finances, entraîne le rejet de l'offre.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des offres aura lieu le **11 mars 2025 à 14 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) dans la salle de réunion de la Commune de Maga.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

14. Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

- i) Dossier administratif incomplet ou non conforme et non régularisé dans les 48 heures suivants l'ouverture;
- ii) Absence de la caution de soumission ;
- iii) Fausses déclarations ou pièces falsifiées (**la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**) ;
- iv) Absence dans l'Offre Technique d'une rubrique « méthodologie d'exécution, organisation et planning des prestations».
- v) Non satisfaction d'au moins **70 %** des critères essentiels ;
- vi) Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- vii) Omission d'une pièce dans l'offre financière ;
- viii) Absence de l'attestation de visite de site signé sur l'honneur avec photos.

14.2 Critères essentiels :

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (satisfaction ou non) ; ainsi, plusieurs sous critères tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'offre technique:

- i) l'expérience du personnel d'encadrement ;
- ii) les références de l'entreprise ;
- iii) la disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;
- iv) Délai d'exécution ;
- v) capacité financière ;
- vi) CCTP, CCAP et CCES paraphé et signé
- vii) présentation de l'offre

Le non-respect de 70% des critères ci-dessus entraînera l'élimination de l'offre.

15. Attestation de catégorisation

Tout soumissionnaire titulaire d'une attestation de catégorisation en BTP est exempt de produire les pièces administratives et techniques classiques.

16. Attribution du marché

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

17. Durée de validité des offres:

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires:

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Maire de la Commune de Maga, tél : 692 505 213.

18. Additifs à l'appel d'offres:

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

N.B : Toute tentative de corruption avérée ou fait de mauvaises pratiques devra être signalée par écrit et messagerie téléphonique au Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics avec copie au Président National Anti-corruption (CONAC) au numéro vert suivant : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ou contacter la CONAC au numéro vert : 1517

Ampliations:

- MINMAP (ATCR)
- ARMP
- CIPM-SIGAMP / C. MAGA
- SOPECAM
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE

